

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ethyl acetate
FDS-nombre : 000000020226
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : acétate d'éthyle
No.-Index : 607-022-00-5
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119475103-46

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers


2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

| | |
|--------------------|--|
| P304 + P340 | équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |

2.3. Autres dangers

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|------------------|---|---|---------------|-----------|
| acétate d'éthyle | 141-78-6 607-022-00-5 01-2119475103-46 205-500-4 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336; Système nerveux central EUH066 | 100 % | |

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La distance de retour de flamme peut être considérable.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. Caractérisation comme "Lieu à risque d'explosion" Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène:

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Entreposer séparément les vêtements de travail. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Classe de température:

T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker en commun avec: Oxydants Acides Bases

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|------------------|------------------|------------------------------------|------------------------|---------------|
| acétate d'éthyle | EU ELV STEL | 1.468 mg/m ³ 400 ppm | | Indicatif |
| acétate d'éthyle | EU ELV TWA | 734 mg/m ³ 200 ppm | | Indicatif |
| acétate d'éthyle | INRS (FR) VME | 1.400 mg/m ³ 400 ppm | | Valeur limité |

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

STEL - Valeur limite à courte terme

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|------------------|--|--------------------|------------------------|--------------------|-----------|
| acétate d'éthyle | Travailleurs / Aigu - effets systémiques | | 1468 mg/m ³ | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Travailleurs / Aigu - effets locaux | | 1468 mg/m ³ | Inhalation | |

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

| | | | | | |
|------------------|---|--|--------------|----------------------|--|
| acétate d'éthyle | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 734 mg/m3 | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 63mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| acétate d'éthyle | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 734 mg/m3 | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Consommateurs / Aigu - effets systémiques | | 734 mg/m3 | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Consommateurs / Aigu - effets locaux | | 734 mg/m3 | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 367 mg/m3 | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Consommateurs / Long terme - effets locaux | | 367 mg/m3 | Inhalation | |
| acétate d'éthyle | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 37mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |

| Composant | Compartiment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|------------------|--|-----------|
| acétate d'éthyle | Eau douce: 0,26 mg/l | |
| acétate d'éthyle | Sol: 0,22 mg/kg | |
| acétate d'éthyle | Station de traitement des eaux usées: 650 mg/l | |
| acétate d'éthyle | Sédiment: 0,34 mg/kg | |

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délaï de rupture: > 120 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques>Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|---|
| (a) État physique | : liquide |
| (b) Couleur | : incolore |
| (c) Odeur | : caractéristique fruitée |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : -84 °C |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : 77 °C à 1.013 hPa |
| (f) Inflammabilité | : Non applicable |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : Limite d'explosivité, inférieure 2,1 % (v) : Limite d'explosivité, supérieure 11,5 % (v) |
| (h) Point d'éclair | : -4 °C Méthode: coupelle fermée |
| (i) Température d'auto-inflammation | : 427 °C |
| (j) Température de décomposition | : A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. |
| (k) pH | : donnée non disponible |

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

- (l) Viscosité, cinématique : non déterminé
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:
env. 80 g/l
à 20 °C

Solubilité dans d'autres solvants:
Soluble dans la plupart des solvants organiques
- (n) Coefficient de partage:
n-octanol/eau : log Pow 0,68
- (o) Pression de vapeur : env. 100 hPa
à 20 °C

379 hPa
à 50 °C
- (p) Densité et / ou densité
relative : 0,902 g/cm³
à 20 °C
- (q) Densité de vapeur
relative : env. 3
(Air = 1.0)
- (r) Caractéristiques de la
particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme
comburant.
- Viscosité, dynamique : env. 0,45 mPa.s
à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Peut attaquer les matières plastiques.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide acétique
vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: 4.934 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 18.000 mg/kg

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 56 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèce: Lapin

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèce: Lapin

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Non mutagène dans le test d'Ames.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Salmo gairdneri

Valeur: 230 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:

NOEC

Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Valeur: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50

Espèce: scenedesmus subspicatus

Valeur: 3.300 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes:

CE 10

Espèce: Pseudomonas putida

Valeur: 650 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 3.090 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: DIN 38412

NOEC

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 2,4 mg/l

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Durée d'exposition: 21 jr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Valeur: 293 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Valeur: 1.816 mg/g

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1173

IMDG:1173

IATA:1173

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACÉTATE D'ÉTHYLE

IMDG:ETHYL ACETATE

IATA:Ethyl acetate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|---|---|-----------|
| Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3 | Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg | |

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

| | |
|---|--|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |
|---|--|

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acétate d'éthyle : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer
dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Ethyl acetate

33211-2.5L

Version 2.3

Date de révision
27.03.2024

Remplace 1